Bulletin n°2 – Mars 2017

Gometz Uni & Solidaire

Dans ce numéro, nous mettons l'accent sur les enjeux de l'agriculture et de l'environnement. Ce thème pourrait avoir une place centrale dans le débat public à Gometz Le Châtel. Notre commune est en effet intermédiaire entre l'urbain (la CPS – Communauté Paris-Saclay à laquelle nous appartenons) et le rural (le Hurepoix et ses terres agricoles qui couvrent une large majorité du sol). Dans notre précédente édition, nous avions souligné que la révision du PLU a été une occasion manquée de penser l'avenir quant aux exigences écologiques et à l'orientation agricole. Dans son programme électoral de 2014, « *Ensemble à Gometz* » indiquait à la rubrique « cadre de vie et environnement », en dernier point, son souhait de « favoriser une agriculture raisonnée », à savoir, selon eux, créer une AMAP. Bien, mais vraiment trop peu. L'agriculture est une activité économique qu'il faut aider et stimuler, pas seulement un paysage. C'est aussi une activité qui a un impact sur l'environnement. **Nous ouvrons le débat.**

Contrairement à ce que dit la majorité municipale, les membres de *Gometz Uni et solidaire* participent régulièrement aux comités participatifs (urbanisme, finances, environnement) dans l'espoir d'être utiles à la commune. Malheureusement, à ces réunions participent généralement des élus en grand nombre et des citoyens en (tout) petit nombre. Ces comités restent donc plutôt confidentiels, ce ne sont pas des réunions de débats constructifs. Est-là vraiment une démocratie participative ?

Hélas une partie de la population semble s'en remettre à ses élus puisqu'elle les a portés au pouvoir et ensuite leur faire confiance aveuglément pour faire leur travail d'élus sans implication dans le déroulé de la vie communale.

En page 4, nous répercutons des commentaires reçus de Castelgometziens. **N'hésitez pas à nous écrire** !

Le mot de nos elus…

L'écologie et le développement durable ne doivent pas rester des arguments électoraux, un « label vert », un « alibi écolo » ! Cette préoccupation de tous les instants doit se traduire dans l'ensemble des décisions prises et des actes de la municipalité.

Depuis son élection, qu'a fait l'actuelle majorité ?

- Une association avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse qui se limite pour l'instant à un label valorisant un peu plus encore le patrimoine bâti des propriétaires Castelgometziens !
- La signature de la Charte Régionale sur la Biodiversité, proposée par l'ancien Conseil Régional d'union de la Gauche et des Écologistes, condition obligée pour l'obtention de certaines subventions...
- L'adhésion municipale, via la CAPS, à un marché groupé de fourniture électrique finalement d'origine renouvelable. Une bonne chose négociée par des élus d'autres communes et dont le coté renouvelable n'a été découvert et heureusement choisi que bien après l'adhésion à ce groupement d'achat !
- 20 % de bio dans l'assiette de nos enfants moyennant un envol du coût assiette !

Quid du reste ? Néant ! Nada, Nothing, Nichts, Niente... !

- **L'agenda 21** ? De la paperasse administrative aux yeux de nos responsables municipaux... Une rapide recherche sur le site de la Mairie montre en effet le peu d'intérêt qu'elle porte à la question !
- **Le label BBC** et la production d'**énergie renouvelable** pour les constructions municipales... Pas rentable d'après notre bon Maire et son adjoint à l'urbanisme ! Ne parlons donc pas des **constructions à énergie positive** !! Le CLSH sera donc privé des solutions les plus innovantes et les plus modernes contrairement à la médiathèque construite par l'ancienne équipe municipale.
- **La limitation du « tout voiture »** ? Non ils préfèrent une réduction du trajet du bus scolaire qui devient payant, un pédibus moribond et non sécurisé, des sentes piétonnes mal entretenues, aucun projet pour créer ou sécuriser des pistes cyclables, un nouveau plan de circulation aberrant... Ah qu'il est doux le bruit de nos moteurs et qu'il est sain l'air saturé de **monoxyde de carbone**, de **monoxyde** et de **dioxyde d'azote** et autres **particules fines !**
- **L'éclairage public** ? C'est à la Communauté Paris Saclay de gérer ! Alors Quid des réducteurs de puissance, ballasts électroniques, lampadaires éoliens-solaires, lampes à LED,... Les solutions existent mais à Gometz, on préfère plonger la population dans le noir pour une économie pourtant moindre !

Notre bon docteur Diafoirus veut faire de Gometz le Châtel le « Poumon Vert » de la Communauté Paris Saclay...

CHICHE ! Les solutions existent, mettons-les en œuvre sans plus attendre !

SUR 80% DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE ?

Les élus municipaux de la liste « Gometz ensemble », avaient insisté pendant la campagne électorale sur leur volonté de PRESERVER le « caractère rural » de la commune. Derrière ce mot se cache, en fait, surtout un but négatif: empêcher un développement urbain de la commune. Idée qu'on retrouve dans le document de révision du PLU de septembre 2016. Il dit ceci:

Par rapport à l'ancien PLU, toutes les zones AU sont supprimées. En effet, la commune a un objectif fort de ***préservation*** *de l'ensemble des terres agricoles [..], elle entend* ***préserver****, voire développer, l'ensemble de son* ***patrimoine*** *naturel sous toutes ses formes (forestier, boisé, cœurs d'ilots verts au sein des quartiers pavillonnaires, jardins ou parcs de grandes propriétés, etc.).*

On note bien les mots de patrimoine, parcs et jardins de nos quartiers.

Gometz-le-Châtel est-elle vraiment une commune rurale ?

Non, si on pense aux 7 agriculteurs seulement qui y travaillent. Oui, si on considère que les terres agricoles occupent 60% de la surface totale de la commune, soit 300 des 505 Ha. Sans compter 115 hectares de bois et environ 25 Ha sont délaissés faute d'une accessibilité suffisante aux engins des agriculteurs actuels.

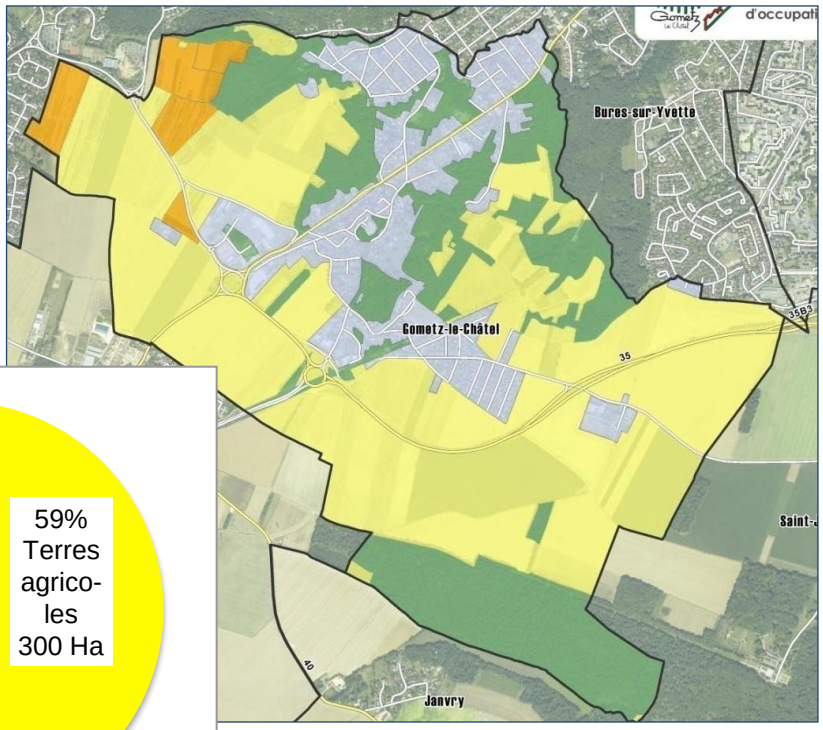

Carte de la commune en 2013

La municipalité n'a pas de projet sur la majeure partie de la commune.

Il y a pourtant beaucoup à faire

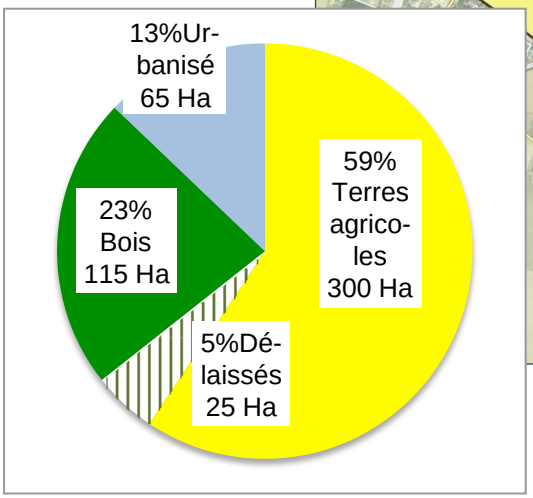

L'agriculture intensive pratiquée ici n'est pas neutre sur l'environnement

Jusqu'à présent, nos élus ne remettent pas en cause l'agriculture intensive pratiquée par les quelques agriculteurs locaux.

Or, selon plusieurs chercheurs, cette agriculture peut conduire à la mort des sols, pour deux raisons :

1) Abus de l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques…

Quel plaisir de respirer au moins deux fois par an pour les habitants de Saint Clair entre autres les produits vaporisés par des machines monstrueuses ! Quels bienfaits pour les bronches, les allergies. Quelle joie de savoir que ces produits délicats produits par cette agriculture permettront peut-être à un cancer de venir sournoisement s'installer dans nos corps !

Voir ci-contre l'épandage de phytosanitaires

UNE RICHESSE IGNORÉE ET MALTRAITÉE !

<u>Les prescriptions du Docteur Diafoirus</u> : « Un conseil, mes bons amis, pour conserver notre poumon vert, prendre deux bouffées d'air Monsanto puis avaler deux pilules Bayer matin et soir ».

2) **Disparition de la matière organique par les labours profonds et désertification des sols avec risques d'écoulement d'eau** plus importants et augmentation du CO2 et donc du réchauffement climatique.
(***Voir les études des Bourguignon***)

Plutôt que les rares constructions sur le plateau, les inondations qui surviennent dans la vallée environ tous les dix ans ont probablement pour origine ces sols qui ne retiennent pas l'eau.

Ci-contre : terres inondées à Saint-Clair en hiver

<u>À Gometz aussi, Gometz Uni & Solidaire fait le pari d'une agriculture différente</u>

Nous voulons
- un environnement préservé pour une ville agréable et plus saine ;
- un vrai programme agenda21 prenant en compte tous les aspects de la transition écologique ;
- pousser les agriculteurs vers une production bio et destinée à la région ;
- s'associer avec d'autres villes du plateau pour un plan de production agricole locale;
- reconquérir les terres délaissées à destination de maraichages, vergers, voire d'élevage.

Ce que fait (ou dit) la mairie :
- Adhésion au PNR de la Haute vallée de Chevreuse ;
- Adhésion à l'AMAP de Pecqueuse (il y en a plein d'autres alentour, c'est surtout une adhésion individuelle)
- Adhésion à la charte régionale de la biodiversité : mise en place d' « une maison à insectes », trottoirs non traités (dès lors qu'on évite les produits chimiques, il faudrait le faire avec des outils), arrêt d'un feu festif au Carnaval, des bacs à fleur aux entrées de la ville, améliorations au bois des Grès.

Et, …plus d'agenda 21, …pas de mesures fortes pour l'économie d'énergie (encore une occasion ratée au centre de loisirs).

En somme, de la décoration.
Une volonté juste affichée ne peut à elle seule faire reculer cette forme d'agriculture intensive dont on ne connaît pas encore les effets à long terme sur les organismes des jeunes générations. Et sur une France avec des terres stériles.
Il faut pour cela, avec l'appui de la CPS, comme sur le Plateau de Saclay, aider les agriculteurs à se convertir à d'autres formes d'agriculture, contribuer aux équipements, etc. Cela prendra des années, il est temps de s'y mettre.

Les terres actuellement laissées en friche sont une vraie richesse pour l'avenir.

Une autre agriculture pourrait se développer ici, comme sur d'autres communes de la CPS : triangle vert (Saulx les Chartreux, Marcoussis, Villebon), boulangerie et culture de blé bio à Villiers le Bâcle, Potagers de Marcoussis, agriculture raisonnée à Villebon, manifestation autour du bio et vergers à Igny, élevage de poulets et Jardins de CERES sur le plateau de Saclay, etc..
Voilà qui ferait véritablement de Gometz le Châtel un vrai village rural avec des producteurs attentifs à la qualité des produits pour les consommateurs.

LES CASTELGOMEZIENS NOUS ECRIVENT

Forte augmentation des impôts locaux
Le Conseil Départemental et la CPS ont alourdi la facture, contrairement à leurs promesses pré-électorales.
Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

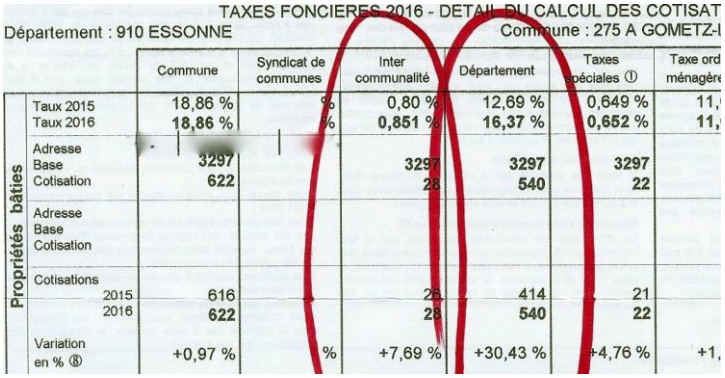

TAXES FONCIERES 2016 - DETAIL DU CALCUL DES COTISAT
Département : 910 ESSONNE — Commune : 275 A GOMETZ-L

Propriétés bâties	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ord ménagère
Taux 2015	18,86 %	%	0,80 %	12,69 %	0,649 %	11,
Taux 2016	18,86 %	%	0,851 %	16,37 %	0,652 %	11,
Adresse						
Base	3297		3297	3297	3297	
Cotisation	622		28	540	22	
Adresse						
Base						
Cotisation						
Cotisations 2015	616		26	414	21	
Cotisations 2016	622		28	540	22	
Variation en % ⑧	+0,97 %	%	+7,69 %	+30,43 %	+4,76 %	+1,

Sur le viaduc fin septembre

L'entretien du viaduc laisse à désirer
Il est toujours très fréquenté par les amateurs de varappe et de spéléologie.
Autant pour eux que pour la sureté de l'ouvrage, il serait bien que nos services techniques retirent les arbres qui commencent à y pousser. En effet les racines ont la même taille en profondeur que les tiges à la surface : bientôt un bon mètre !

Résidence « Les Coquelicots » : des bacs à décantation juste sous les fenêtres des résidents

On appelle ça des « noues ». OK. Mais qui a eu l'idée absurde de les placer là où elles sont ?
*Selon wikipedia, une **noue** est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer…*

En 2013, les opposants à toute construction avaient affirmé par tracts qu'elles provoqueraient des inondations. En réalité, c'est tout le plateau avec ses terres argileuses dégradées qui laisse ruisseler l'eau de pluie (voir notre article).
Les architectes, pour respecter les normes sur le terrain concerné, ont donc proposé ces noues. Et on a creusé des fosses le long et au centre du bloc d'immeubles à l'emplacement où il devait y avoir, à l'origine, un petit square ou un terrain de jeu d'enfants. Ça aurait été quand même mieux à distance.
Résultat, l'eau peut s'accumuler dans ces fosses, mais elles collectent aussi des déchets divers et l'eau stagnante est bien propice au développement des moustiques. Et entourées de grillages, il sera difficile de les nettoyer.

18 panneaux publicitaires sur le CD35 entre le rond-point Bertin et le rond-point des Ulis

Qui dit mieux ? Et on ne compte pas ceux qui annoncent une pompe à essence, autorisés.

✂ -

Partie à nous retourner **Adhésion à l'association « Gometz Uni & Solidaire »**

Nom :…… Prénom :……

Adresse Postale :……

N° de téléphone fixe :…… N° de téléphone portable :……

Adresse électronique (courriel) :……

Cotisation de membres (minimum 10 €) ☐ Cotisation de membre bienfaiteur (minimum 50 €) ☐

Règlement par chèque à l'ordre de Gometz Uni & Solidaire, à renvoyer avec le bulletin d'adhésion ci-dessus, dûment complété à l'adresse suivante : **Gometz Uni & Solidaire, 34, rue Gometz-Cottage, 91940 Gometz-Le-Châtel**.

Gometz Uni & Solidaire
Association relevant de la loi du 1er Juillet 1901 et de son décret d'application du 16 Aout 1901
Siège Social de l'association : **34, rue Gometz-Cottage, 91940 Gometz-Le-Châtel**.
Contact : gometz.unietsolidaire@gmail.com